



1^{ère} réunion de la communauté régionale ERC Occitanie



1^{er} février 2017 - Palais des Congrès de Gruissan (11)

Agnès LANGEVINE,
Vice-Présidente de la Région Occitanie
en charge de la transition écologique et énergétique,
de la biodiversité, de l'économie circulaire et des
déchets

Philippe MONARD,
Directeur Régional Adjoint
de la DREAL Occitanie



La séquence ERC, origine, définition, évolutions réglementaires



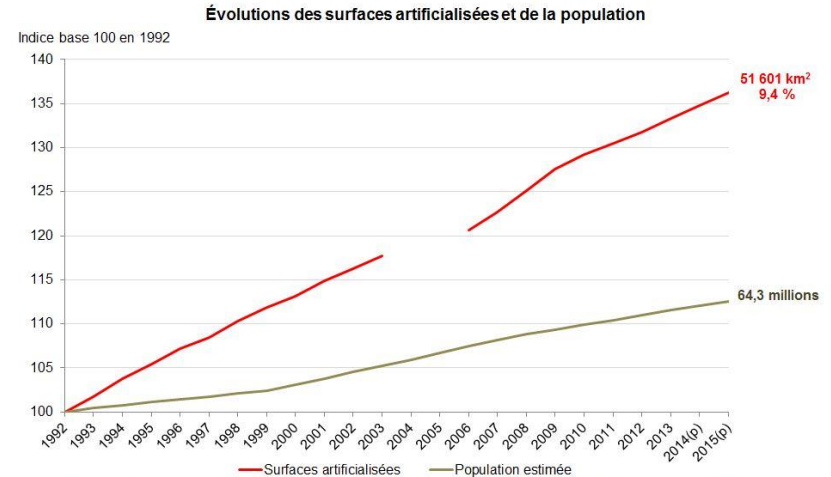
1^{er} février 2017 - Palais des Congrès de Gruissan (11)

1 – Origine et définition de la séquence ERC

Constat de déclin des milieux naturels et de la biodiversité en dépit de la mise en œuvre d'outils de protection

Exploitation des ressources, des écosystèmes

Artificialisation de l'espace
en France \approx 80000 ha par an (MEDDE, 2013)



Notes : surfaces artificialisées : le passage de Teruti à Teruti-Lucas a induit une rupture de série entre 2003 et 2006 liée à des changements de nomenclatures et d'échantillons enquêtés : 2011 et 2013 estimés ; 2015 provisoire. France métropolitaine.
Estimations de population : 2014 et 2015 provisoires. France métropolitaine.
Sources : SOeS d'après ministère chargé de l'Agriculture (SSP), enquêtes Teruti puis Teruti-Lucas ; Insee, estimations de population

Nécessité d'une approche plus fonctionnelle et dynamique

Préservation et restauration des continuités écologiques et paysagères

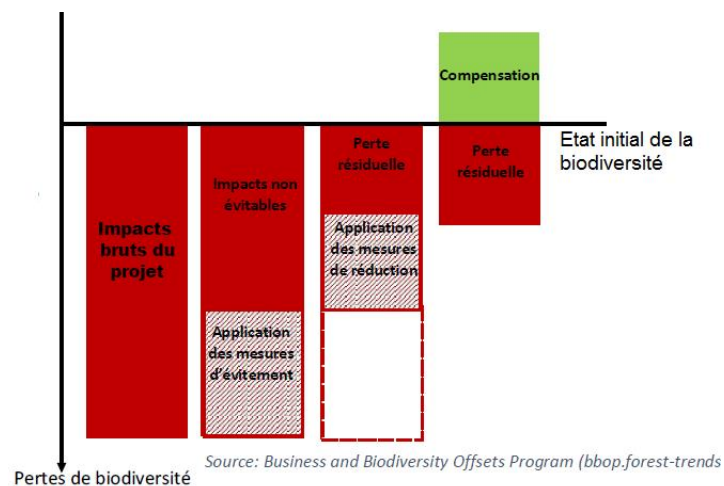
Éviter Réduire Compenser

Une séquence en 3 étapes successives pour concevoir un plan ou un projet de moindre impact de la responsabilité et à la charge du maître d'ouvrage

S'applique aux impacts des plans et programmes (Évaluation environnementale) ainsi que des projets (Étude d'impacts) sur toutes les composantes de l'environnement par rapport à un état initial

Dans le déroulement la séquence :

- **priorité à l'évitement** puis à la réduction
- compensation sur les impacts résiduels



Des engagements nationaux et internationaux depuis 40 ans

1976 Loi du 10/07/76 relative à la protection de la nature

1985 Directive Européenne du 27/06/1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets sur l'environnement

1992 Convention sur la diversité biologique. Définition de la biodiversité et reconnaissance, pour la première fois, de sa conservation comme étant une « préoccupation commune à l'humanité » et une partie intégrante au processus de développement

2004 Stratégie nationale pour la biodiversité. Concrétisation de l'engagement français de faire entrer la biodiversité dans le champ de toutes les politiques publiques

2005 Charte de l'environnement avec le principe de prévention. Texte de valeur constitutionnelle



2009 – 2010 Les Lois « Grenelle » (03/08/2009 et 12/07/2010) portant engagement national pour l'environnement

« Pour les décisions publiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'environnement, les procédures de décision seront révisées pour privilégier les solutions respectueuses de l'environnement, en apportant la preuve qu'une décision alternative plus favorable à l'environnement est impossible à un coût raisonnable. »

2012 Doctrine ERC du ministère de l'écologie

2013 Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels

2016 Loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages



2 – Évolutions apportées par la Loi sur la séquence ERC



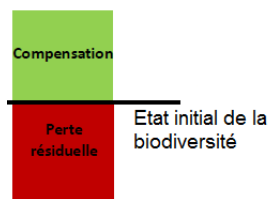
LA LOI POUR LA RECONQUÊTE
DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA NATURE
ET DES PAYSAGES

Un renforcement certain de la séquence inscrite dans le dispositif législatif :

Article général (L. 110-1) : principe d'action préventive et de correction des atteintes à l'environnement décliné par la séquence ERC

Chapitre spécifique « compensation des atteintes à la biodiversité » (L163-1 à L163-5)

Assignation d'un objectif : **L'absence nette de perte de biodiversité, « voir tendre vers un gain de biodiversité »**



Principe de « non perte
nette » ou de
l'équivalence écologique :

Gains dus à la compensation

≥

Pertes dues aux impacts
résiduels d'un projet

Modalités élargies de mise en œuvre des compensations

Pour remplir ses obligations de compensation, le maître d'ouvrage a 3 possibilités :

- directement
- via un opérateur de compensation – contrat
- par acquisition d'unités de compensation écologiquement équivalentes d'un Site Naturel de Compensation agréé par l'État

Opérateur de compensation : personne publique ou privée chargée par le MO de mettre en œuvre les compensations et de les coordonner à long terme

**La nature des compensations doit être précisées par le MO dans l'étude d'impact
le MO reste le seul responsable**

Création des Sites Naturels de Compensation

Sur le modèle de l'expérimentation nationale d'offre de compensation qui porte aujourd'hui sur les opérations:

- "Cossure" de CDC Biodiversité en région PACA démarrée en 2008 (opérationnelle depuis 2010)
- "Combe Madame" de l'association Initiative Biodiversité Combe Madame démarrée en 2015 avec EDF
- "Sous-bassin versant de l'Aff" de Dervenn démarrée en 2015
- "Yvelinoise" du Conseil départemental des Yvelines (CD78) démarrée en 2015

Principes de l'offre de compensation

- **Pérennité** : Sécurisation du foncier
- **Mutualisation** : pas de client unique
- **Anticipation** : mise en place des mesures avant la vente des UC
- **Équivalence écologique** : proximité fonctionnelle avec les sites impactés
- **Transparence** = Évaluation / suivi : de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures + Comité de suivi local + Agrément

Suivi, sanctions et nouvelles Garanties

Garanties financières pour assurer la réalisation des obligations de compensation écologique ;

Prescriptions complémentaires si les mesures compensatoires s'avèrent inopérantes

Possibilité pour l'autorité administrative après épuisement des autres procédures (mise en demeure, astreintes, suspension des travaux...), de **faire exécuter d'office les mesures compensatoires** par un opérateur de compensation ou via un SNC

Implication et rôle de l'AFB

Mission de **suivi des mesures de compensation** des atteintes à la biodiversité

Réalisation d'un **Inventaire National des espaces naturels** publics « à fort potentiel de gain écologique » et les parcelles « en état d'abandon » pouvant être mobilisés pour mettre en œuvre des mesures compensatoires

De nouveaux outils

Création d'un registre géo-référencé de la totalité des mesures compensatoires, accessible au public

Réalisation d'un Inventaire du Patrimoine Naturel pour l'ensemble du territoire terrestre, fluvial et marin. Obligation pour les MO (publics ou privés) de contribuer à cet inventaire par saisie ou versement des données brutes de biodiversité acquises (Étude d'impacts ou Évaluation Environnementale)

Obligation pour le MO dans l'EI de présenter une « description » des solutions alternatives envisagées au projet



Synthèse des résultats des GT ERC en Languedoc-Roussillon



1^{er} février 2017 - Palais des Congrès de Gruissan (11)

1 – Les fondements de la démarche ERC en LR

Un fort développement de projets et un patrimoine naturel exceptionnel

ERC : un levier intégrateur pour un développement durable / un enjeu pour l'aménagement du territoire

- Un besoin partagé d'améliorer la démarche ERC
- Une nécessaire démarche transversale - partage et mutualisation
- Des constats de dysfonctionnements dans la démarche ERC
- Des impacts inutiles, conflits, alourdissement des procédures réglementaires

Des attentes fortes d'une action plus simple, lisible et cohérente avec des questions :

Traitements inégaux ?

Ratios de compensations excessifs ?

Quel cadre méthodologique commun ?

2 – Cadre de travail de la démarche ERC en LR

en lien étroit avec le SRCE

Protocole État-Région sur la compensation environnementale (04/07/2013)

GT ERC « Aménageurs » copiloté DREAL – Région entre 2013 et 2015

Dialogue avec les aménageurs afin d'améliorer la mise en œuvre de la séquence ERC en lien avec le SRCE

GT ERC pilotés par la DREAL entre 2013 et 2015

Des GT associant les différents acteurs de la séquence ERC

- GT Services de l'État / Bureaux d'Études / Organismes de recherche
- GT Planification
- GT Recherche scientifique

19 réunions thématiques - 100 structures représentées / 200 participants

3 – Résultats et production des GT ERC

Forte mobilisation et dynamique constructive dans un climat de confiance et de travail :

- État des lieux des pratiques avec des constats de disparité, de difficultés et des propositions d'amélioration
- Débats de fond riches avec une réelle confrontation des points de vues
- Avancées significatives dans la mise en œuvre de la séquence ERC

Tendance générale à l'amélioration progressive de la qualité des démarches ERC et de celle des études d'impacts

Un consensus sur les fondamentaux du déploiement de la séquence ERC :

- réel effort de minimisation des impacts aux différentes étapes de conduite des projets
- recherche des meilleures solutions au regard de la consommation d'espaces et de la biodiversité
- l'étude d'impact comme véritable outil d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire
-
- Intégration de la séquence dans les documents de planification (SRCE SCOT)

Production de documents de cadrage régionaux :

- Note de synthèse des travaux du GT Services de l'État / BE / Organismes de recherche (octobre 2013)
- Note sur la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme (septembre 2014)

Documents téléchargeables sur le site internet de la DREAL Occitanie : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>

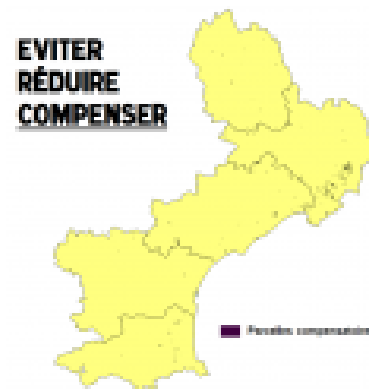
- Étude d'harmonisation des pratiques d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur l'environnement réalisée par BIOTOPE

Partenariats avec des organismes de recherche (universités, laboratoires régionaux, écoles,...) :

- Réalisation de travaux de recherche
- Organisation d'un colloque interface « Terrain Recherche » 30 et 31/03/17 - Montpellier

Outils

- Un Registre de la Compensation Écologique
- Une gouvernance
- Une feuille de route et un cadre commun de travail à valider ensemble à l'échelle Occitanie





Esquisse de feuille de route pour la communauté régionale

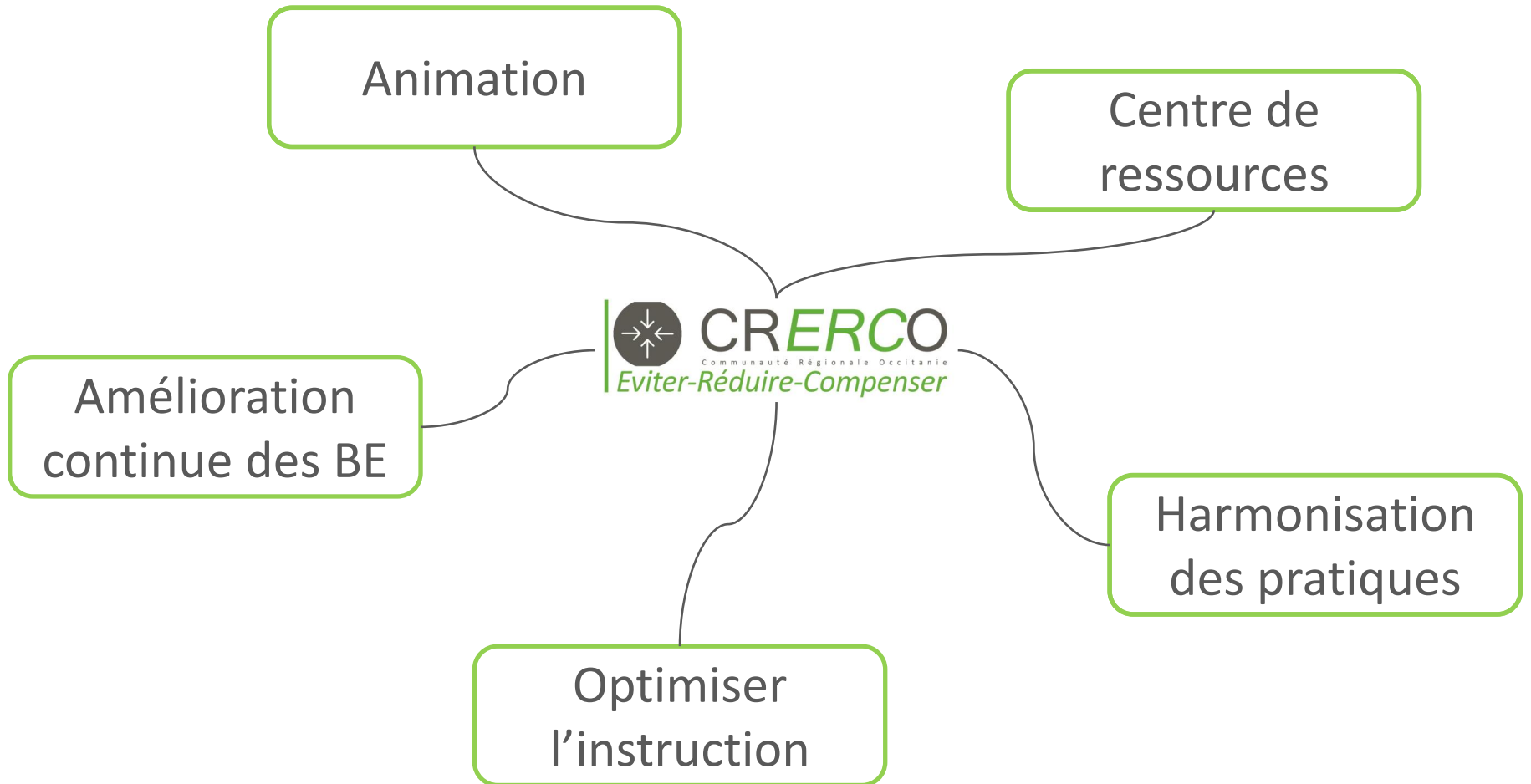


1^{er} février 2017 - Palais des Congrès de Gruissan (11)

Cadrage général

- « Esquisse » de feuille de route : la version finale découlera de ce séminaire
- Liens directs avec les travaux menés en LR (restitution de juin 2015), mais aussi en MP (SRCE – SCoT)
- **Trois axes proposés par l'Etat et la Région**
 - Organiser la gouvernance, partager des référentiels communs et harmoniser les méthodologies au niveau régional pour l'application de la séquence ERC
 - Définir une stratégie régionale spatialisée d'évitement, de réduction et de compensation et la décliner localement
 - Développer un réseau de compétences régionales en matière de recherche et créer une interface régionale recherche/terrain

1 – Gouvernance et référentiels communs



2 – Stratégie régionale, déclinée localement

Secteurs géographiques
à éviter ou privilégier

Grands projets
d'aménagement



Intégration ERC dans
SCoT / PLU(i)

Mutualisation de la
compensation

3 – Interface régionale recherche-terrain

Réseau de compétences
régionales

Articulation avec les
expertises nationales



Interface avec les
acteurs opérationnels

SAVE THE DATES 30 & 31 mars 2017

Montpellier, Agropolis International

**COLL
OQUE**

Eviter Réduire Compenser
les impacts des aménagements
sur la biodiversité

30 mars Séminaire régional « Interactions recherche-aménageurs »

Matin **Quelles réponses de la recherche aux problématiques des aménageurs ?**
Trois cas concrets de collaboration chercheurs-aménageurs

Après-midi **Quels besoins et quelles problématiques pour de futurs travaux de recherche ?**
Atelier 1 : Gouvernance, planification et intégration territoriale
Atelier 2 : Problématiques soulevées par les méthodes d'évaluation de la compensation écologique

31 mars Journée scientifique
Présentation de travaux en écologie, éthique, socio-économie, géographie, droit

PROGRAMME COMPLET et INSCRIPTIONS : www.labex-cemeb.org
Contact : Sophie Boutin – sophie.boutin@umontpellier.fr



Un événement inscrit dans la dynamique de la
Communauté Régionale Eviter Réduire Compenser
Occitanie





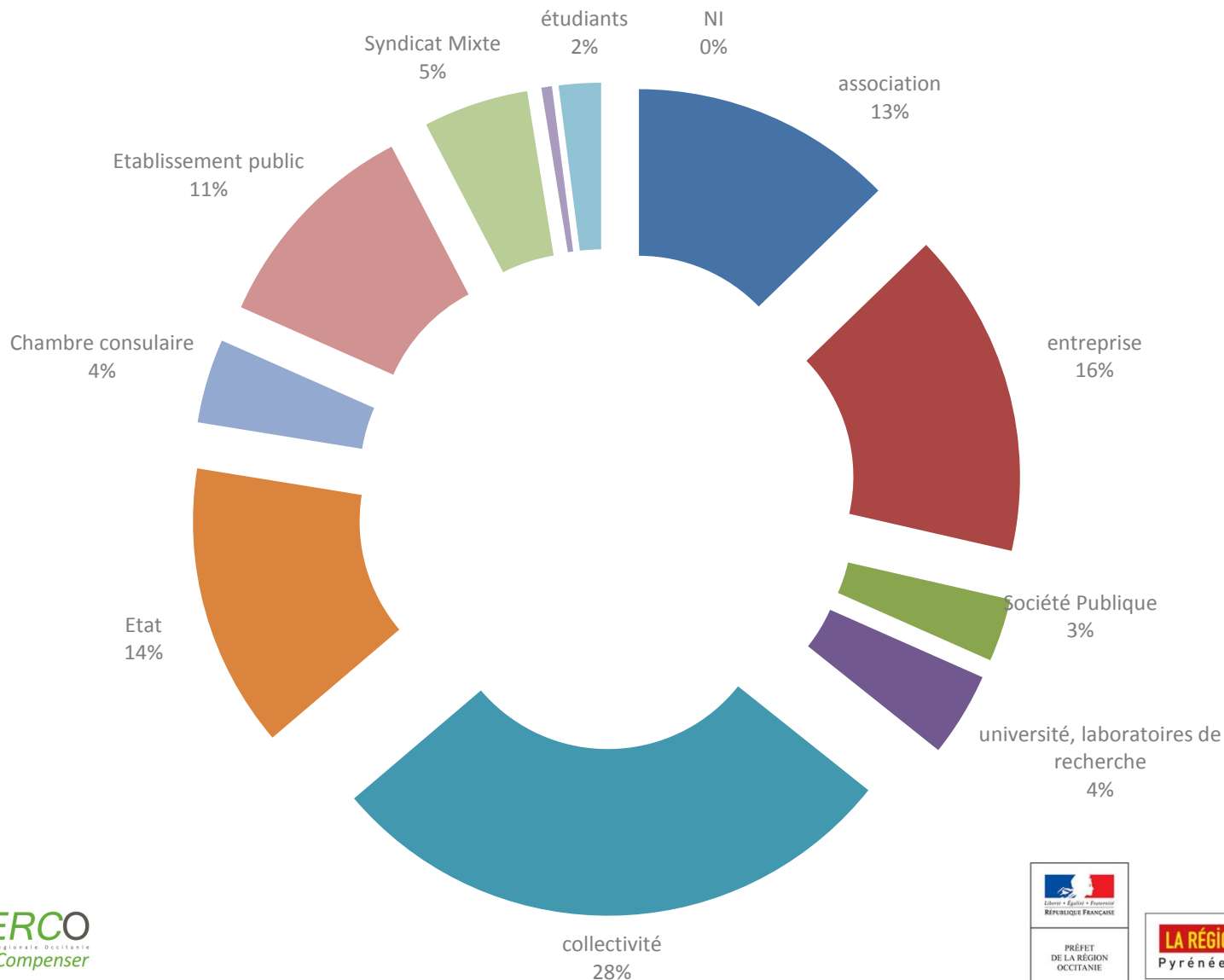
Propositions de valeurs à appliquer dans le cadre de nos travaux en commun



1^{er} février 2017 - Palais des Congrès de Gruissan (11)

Profil des participants

à la 1^{ère} réunion de la Communauté régionale ERC Occitanie – CRERCO
01/02/17



Les conditions d'un dialogue constructif

- **Nous (l'Etat et la Région) garantissons :**
 - Le **libre engagement** dans la participation à la communauté régionale
 - Un **esprit d'ouverture et l'équilibre** dans l'expression des points de vue
 - La **mobilisation de la co-expertise** des différents acteurs
 - La volonté d'**innover** et la recherche **d'amélioration continue**
 - *Un travail efficient dans la convivialité*
- **Vous vous engagez à observer :**
 - **Une posture ouverte et constructive** : on peut venir avec ses opinions, on peut les exprimer et les défendre de manière constructive, on respecte celles des autres membres de la communauté
 - **De la bienveillance et du respect** : il n'y pas de mauvaises idées, pas de mauvaises questions
 - **Une volonté de travailler en collectif** : même si chacun poursuit ses propres objectifs, nous en avons un en commun, celui de faire vivre la communauté régionale et d'obtenir des résultats utiles pour tous



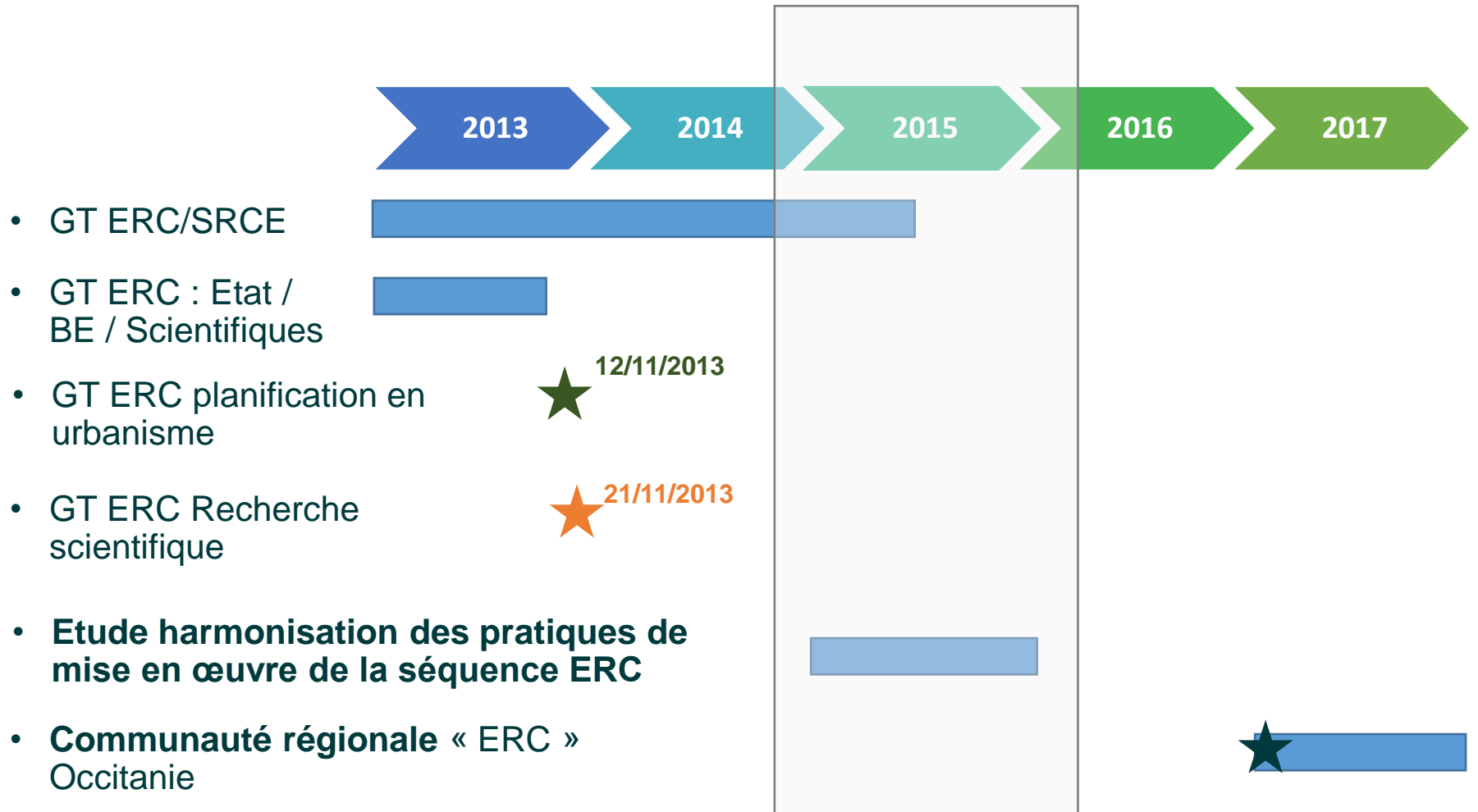
Harmonisation des pratiques d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur la biodiversité

**1ère réunion de la communauté
régionale ERC Occitanie**

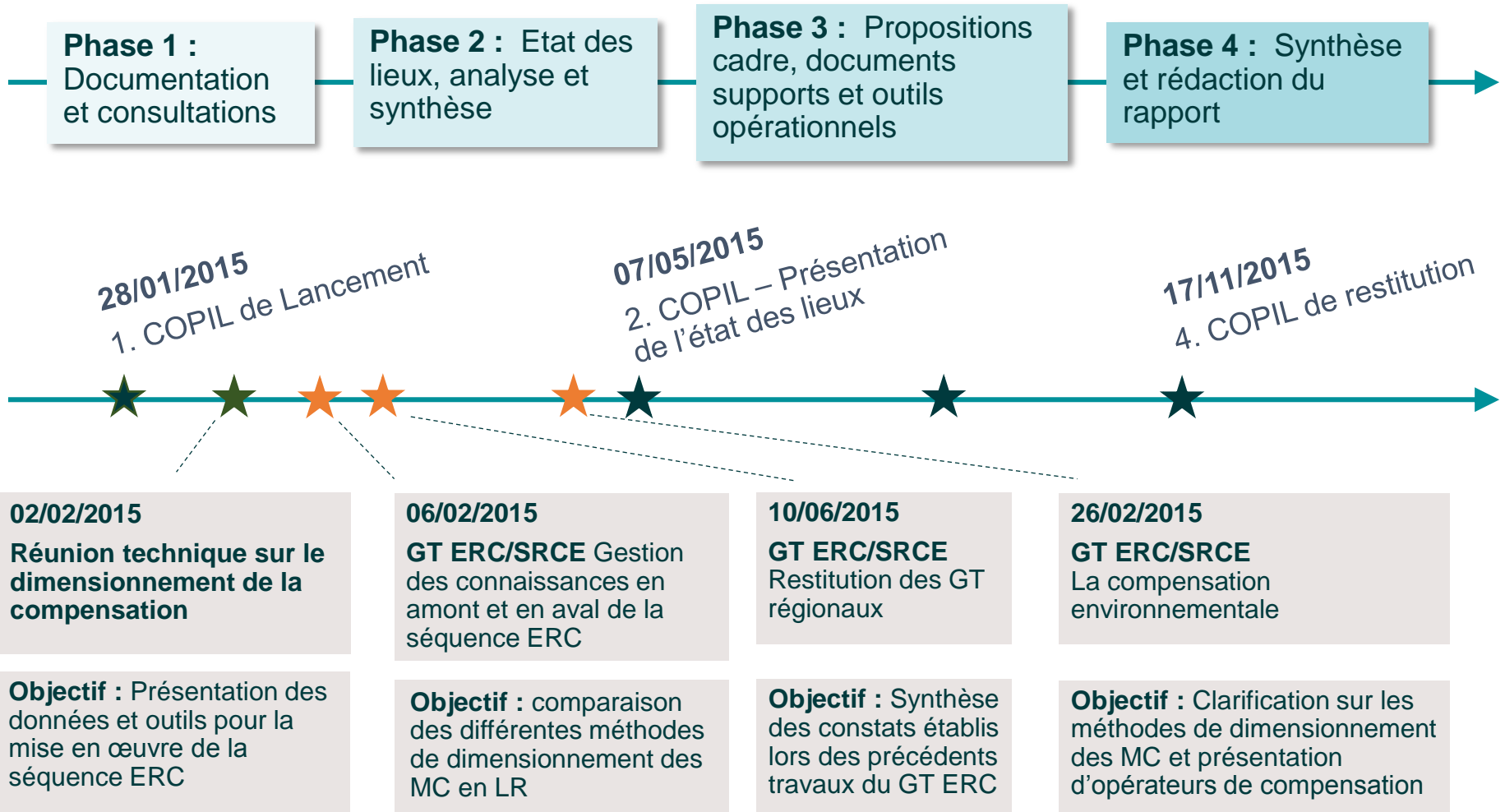
1^{er} février 2017 - Gruissan



Une étude dans la continuité des GT ERC thématiques régionaux



Calendrier de l'étude

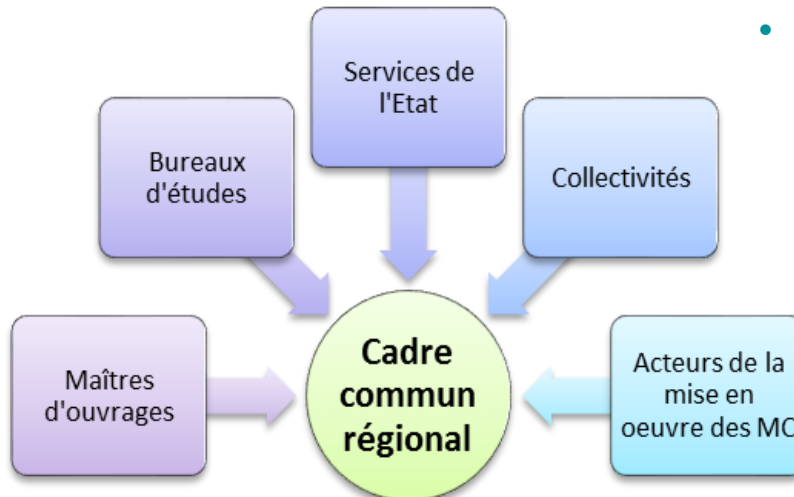


Constats et engagements issus des consultations

- Pratiques et démarches encore disparates,
- Déficit dans les stratégies ERC,
- Procédures longues et complexes, instruites de façon hétérogène,
- Manque de cohérence et de lisibilité (entre procédures, vis-à-vis de la planification territoriale)



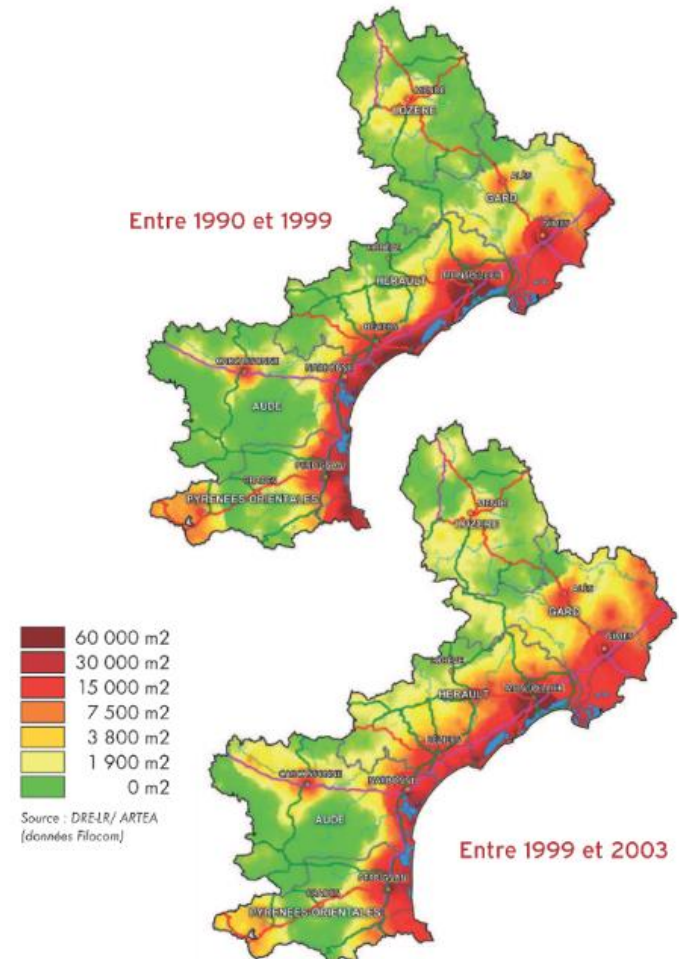
- Nécessité de contribuer à améliorer et harmoniser les démarches ERC,
- Intérêt d'un cadre commun, qui ne soit pas une méthode unique standardisée, pour réduire les interprétations arbitraires ;
- Opportunité de concilier les problématiques d'aménagement du territoire régional,
- Opportunité de sécuriser les projets, raccourcir les délais, diminuer les coûts



La séquence ERC dans le contexte de la région Occitanie (LR)

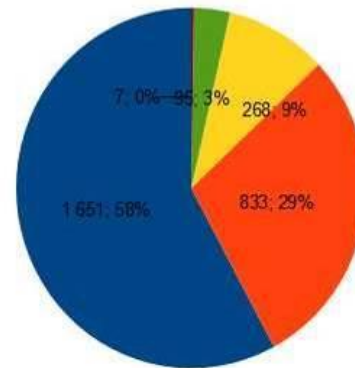
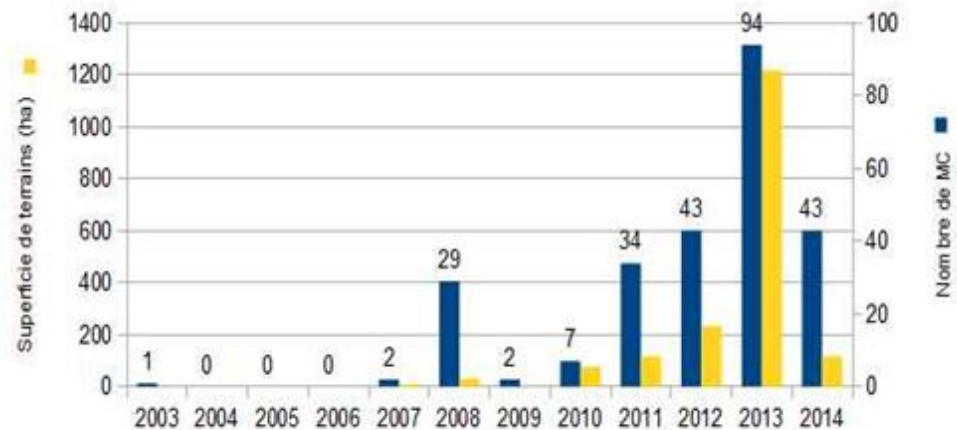
- Spécificités du territoire de l'ex-région LR
 - Hétérogénéité du territoire : urbanisation littorale
 - Artificialisation rapide du territoire : étalement urbain, augmentation infrastructures transport + énergie, besoin matériaux...
 - Niveau de patrimonialité des espèces élevé + importance des surfaces « réservoirs de biodiversité »
- Gouvernance - acteurs de la mise en œuvre de la séquence ERC
- Région pilote en matière de mise en œuvre de la séquence ERC :
 - Mise en place du Registre de Compensation Environnementale (RCE),
 - Guides méthodologiques
 - Expérimentation autorisation unique

Estimation de la surface artificialisée par an

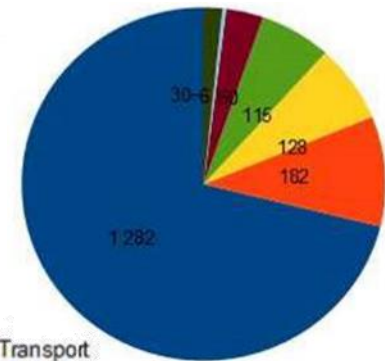


Mise en œuvre de la séquence ERC dans l'ex-région LR

- Les pratiques disparates par secteurs / type de projets (liées aux pressions publiques)
- Evolution lente vis-à-vis de la compensation depuis 15 ans :
- Champ d'application de la compensation :
 - 58% dérogation aux espèces protégées, 29% Loi eau
- Disparités liées à l'intégration des mesures dans les arrêtés,
- Problèmes liés au curseur de mesure surfacique
- Entrée espèce privilégiée / enjeux biodiversité plus larges



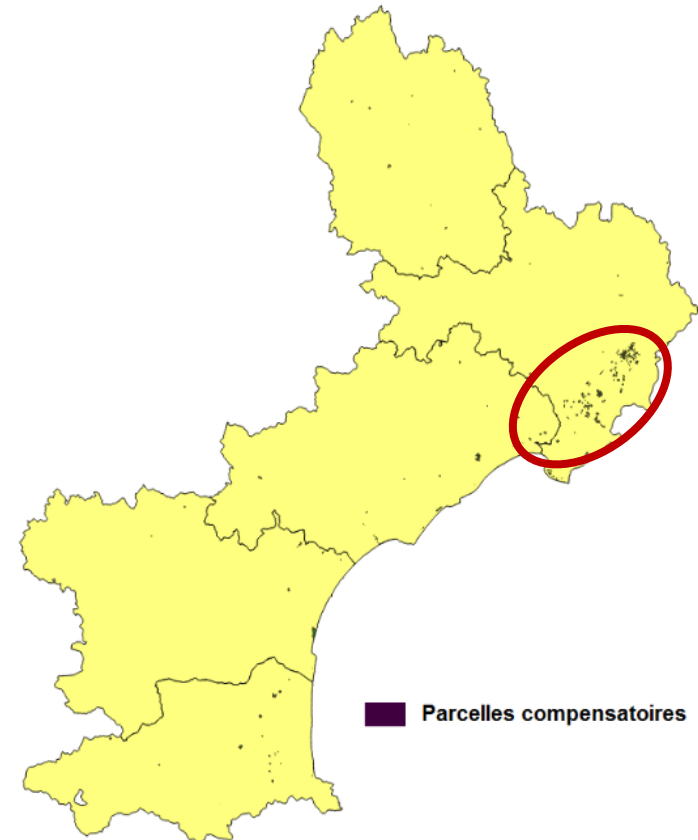
- loi_eau_derog
- dérogation
- défrichement
- loi_eau
- autre



- Transport
- Eau
- ICPE
- Urbanisme
- Génie écologique
- Énergie
- Autre
- Agriculture et forêts

Mise en œuvre de la séquence ERC dans l'ex-région LR

- Quelques chiffres :
 - 254 mesures prescrites
 - 3700 ha de MC soit 0,13 surface rég = insuffisant
 - 74% de la surface portée par 5 gros projets, dont 50% pour le CNM
 - A mettre en balance aussi avec l'artificialisation : augmentation moyenne annuelle de 2 948 ha,

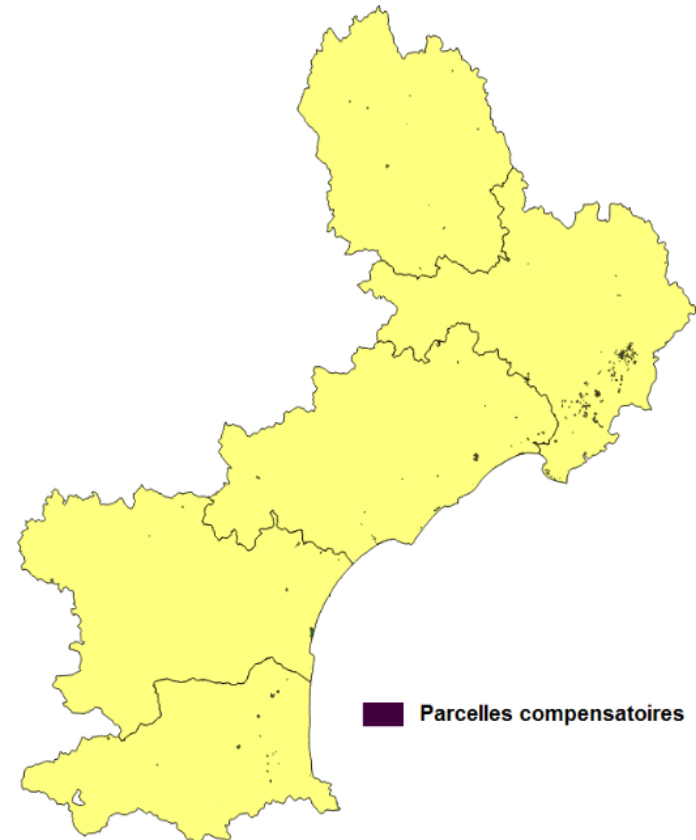


= 3700 ha soit 0,13 surface régionale

Mise en œuvre de la séquence ERC dans l'ex-région LR

- Difficultés de mises en œuvre :
 - Mauvaise **anticipation et évaluation des besoins**, de la **pertinence** (moyens / résultats) et de la **faisabilité** (technique, foncière et comptable)


Choix méthodologiques intégrateurs basés sur la notion clé d'équivalence



= 3700 ha soit 0,13 surface régionale

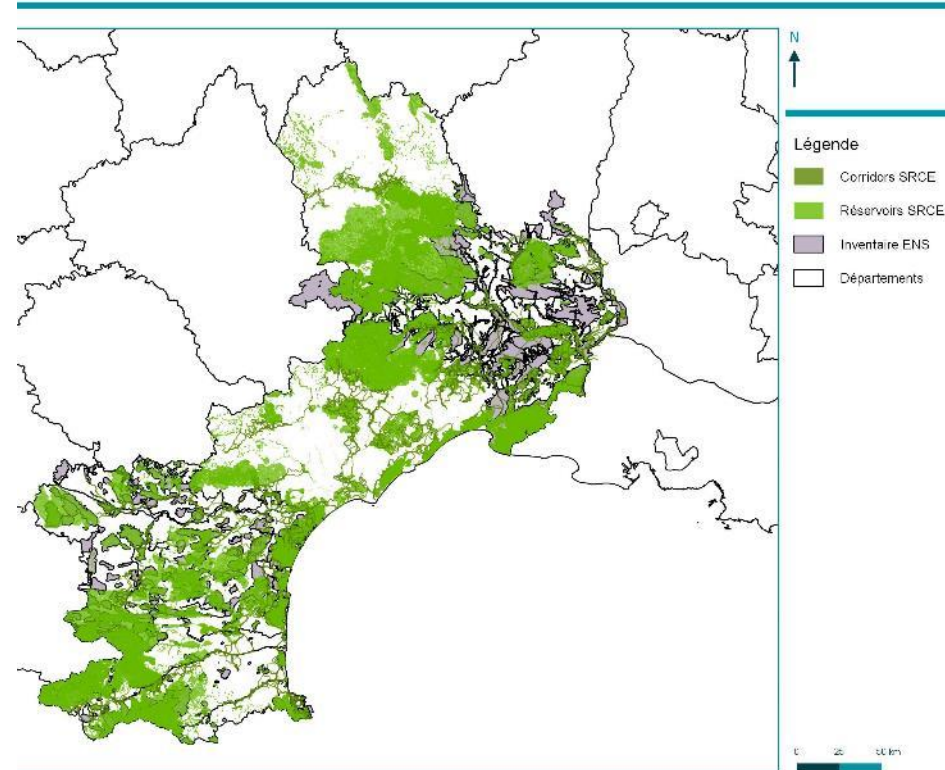
Mise en œuvre de la séquence ERC dans l'ex-région LR

- Difficultés de mises en œuvre :
 - Mauvaise **anticipation et évaluation des besoins**, de la **pertinence** (moyens / résultats) et de la **faisabilité** (technique, foncière et comptable)

➔ Choix méthodologiques intégrateurs basés sur la notion clé d'équivalence

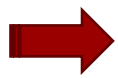
- Problématique pour la recherche de secteurs éligibles (favorabilité écologique, maîtrise foncière, additionnalité...)
- Difficultés d'accès aux données sensibles
- Nouveaux chapitres compliqués à appréhender : effets cumulés, changements globaux...

➔ Choix méthodologiques intégrateurs basés sur la notion clé d'équivalence



Mise en œuvre de la séquence ERC dans l'ex-région LR

- Des améliorations :
 - Plus de cohérence dans l'articulation des procédures (proportionnalité, complémentarité, calendriers...)
 - Production de grilles de hiérarchisation des enjeux
 - Emergence de méthodologies plus intégratrices et soucieuses de résultats : méthode miroir, approches multicritères...
 - Mise en place du Registre de Compensation Environnementale (RCE), Base de données sur les AE ...
 - Mise en place de groupes de travail (Etat – Région) pour établir des guides méthodologiques et proposer un cadre commun



Eviter l'uniformisation, mais préciser les doctrines et lignes directrices

Principaux axes et pistes d'amélioration pour la région Occitanie

- Poursuivre et accompagner la mise en œuvre d'un cadre méthodologique commun régional :
 - Groupes de travail,
 - Documents de communication, Formations,
 - Charte d'engagement des BE
- Objectiver les situations :
 - Observatoire ERC + RCE : capitaliser les REX, proposer des indicateurs, intégrations d'études (impact sur foncier, évaluation pertes et gains, efficacité des mesures...)
 - Faciliter l'accès aux données et partager les connaissances : base de données du SINP
- Anticiper et améliorer l'articulation plans / programmes / projets :
 - Stratégie régionale spatialisée pour renforcer la séquence ERC sur les phases amont
 - Nouvelles méthodologies d'évaluation, notamment pour les effets cumulés, TVB, services rendus...
- Prendre en compte les problématiques ERC dans la planification territoriale (urbanisme, agriculture)
- Etudier les possibilités et modalités régionales pour la compensation (foncier, économie, mutualisation, politiques en faveur de la biodiversité...)
- Optimiser l'instruction des demandes d'autorisation tout au long du processus de décision
 - Veiller à une meilleure intégration ERC dans les études
 - Organiser, coordonner, contrôler la mise en œuvre, les suivis...
 - Renforcer l'intégration des mesures ERC dans les arrêtés
- Développer un réseau de compétences régionales en matière de recherche et créer une interface régionale recherche/terrain
- Favoriser la mutualisation des démarches entre les acteurs régionaux

Outils opérationnels abordés

- Évitement et réduction : exemples de mesures
- Fiche technique sur la prise en compte des effets cumulés
- Note de synthèse sur la compensation
- Fiche technique : exemple de présentation de mesures compensatoires
- Fiche technique: Analyse du volet socioéconomique





Merci pour votre
attention



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE



Présentation des ateliers de l'après-midi



1^{er} février 2017 - Palais des Congrès de Gruissan (11)

Contribuer à la feuille de route CRERCO

- **3 ateliers d'1h30 en parallèle, co-animés par la DREAL et la Région**
 - Méthodologies : Emilie PERRIER et Philippe BAUCHET
 - Planification et enjeux fonciers : Louise WALTHER-VIEILLEDENT et Julie FRECHE
 - La compensation par l'offre / la demande : Didier SOUSTELLE et Stéphane LT
- **Poser les problématiques et co-construire la feuille de route de la communauté régionale**
 - les sujets prioritaires autour des 3 thèmes retenus pour les ateliers
 - les modalités de travail, les besoins et les moyens nécessaires
 - les acteurs à mobiliser
- **Une restitution en plénière par un-e rapporteur de chaque atelier**